

VOUS SOUHAITEZ RECRUTER UN JEUNE DE 16 À 25 ANS EN ALTERNANCE ?

Le service emploi de la Mission Locale des Landes est là pour vous accompagner et vous conseiller dans votre recrutement.

CONTACTEZ-NOUS au 05.58.05.75.75 ou à service.emploi.mdm@ml40.fr

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Rémunération entre 27% et 100% du smic en fonction de l'âge et du niveau de formation

Durée du contrat en fonction de la formation

Dans le secteur privé et associatif :

- 5000€ La 1ère année < 18 ans
- 8000€ la 1ère année > 18 ans

Aide unique aux apprentis 2ème et 3ème année

Pour les embauches avant le 28/02/2021 et jusqu'au MASTER et pour les entreprises de moins de 250 salariés.

<u>Dans le secteur public</u>: Exonération de la totalité des cotisations sociales et prise en charge de la formation à 50% par le CNFPT

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Dans le secteur privé :

- 5000€ La 1ère année < 18 ans
- 8000€ la 1ère année > 18 ans à 25 ans révolus

Pour les embauches avant le 28/02/2021 et jusqu'au MASTER.

CDD de 6 à 12 mois - CDI avec période de professionnalisation de 6 à 12 mois.

Rémunération entre 55% et 100% du smic en fonction de l'âge et du niveau de formation

^{*} Pas de cumul entre plusieurs aides d'état—ne pas avoir procédé à un licenciement économique dans les 6 mois précédent l'embauche.